



ASSEMBLÉE NATIONALE

16ème législature

Démocratisation de l'accès aux grandes écoles

Question écrite n° 1367

Texte de la question

Mme Ersilia Soudais appelle l'attention de Mme la ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche sur la question de la diversification des profils d'étudiants accédant aux grandes écoles. Les étudiants issus de catégories socioprofessionnelles favorisées (parents cadres supérieurs et assimilés, chefs d'entreprise, professions intellectuelles et professions libérales) représentaient 64 % des effectifs des grandes écoles en 2016-2017, alors qu'ils constituaient seulement 23 % de l'ensemble des jeunes de 20 à 24 ans. À l'inverse, les étudiants des grandes écoles n'étaient que 9 % à être issus de catégories sociales défavorisées (ouvriers et personnes sans activité professionnelle), bien que 36 % des jeunes de 20 à 24 ans soient issus de ces catégories sociales. Pour cause, les procédures de recrutement de ces écoles élitistes demeurent opaques et contribuent à creuser les écarts socio-territoriaux au détriment d'une réelle diversité sociale. La situation n'a cessé de se dégrader ces dernières années, amplifiée par l'augmentation de la part des formations privées dans l'enseignement supérieur, vers lesquelles les milieux modestes se dirigent eux-mêmes, au prix de grands sacrifices, pour pallier les carences de l'État. Les effectifs du secteur privé enregistrent en effet une croissance de 10 % par rapport à l'année scolaire 2020-2021, augmentant ainsi plus rapidement que le nombre d'étudiants dans le secteur public et représentant désormais près d'un quart des étudiants scolarisés dans le supérieur. La réforme du lycée et de Parcoursup ont largement contribué à cette dégradation, en imposant une orientation encore plus précoce et en favorisant un accès aux classes préparatoires à ceux qui intègrent déjà grâce à leur fortune et leur lieu d'habitation les lycées les plus en vue. Elle lui demande donc quels leviers le Gouvernement compte mettre en œuvre afin de faire cesser l'effritement de l'enseignement supérieur public et permettre de vraiment en démocratiser l'accès.

Texte de la réponse

Deux types de grandes écoles coexistent dans le système de l'enseignement supérieur : les écoles d'ingénieur d'une part, qui recrutent au niveau du baccalauréat au sein de classes préparatoires intégrées dans ces établissements d'enseignement supérieur, et les écoles normales supérieures et les grandes écoles d'autre part, dont l'accès se fait par concours après une formation en classes préparatoires traditionnelles au sein des lycées. Les classes préparatoires aux grandes écoles (CPGE) constituent une filière essentielle à l'enseignement supérieur, dont l'accès est largement ouvert aux différents bacheliers. A la rentrée scolaire 2021, 83 400 étudiants ont été accueillis dans ces formations au sein des établissements publics et privés sous contrat. La mise en place d'une réelle politique d'ouverture sociale a permis d'accueillir au sein de ces structures de plus en plus d'étudiants issus de milieux modestes, en intégrant 27 % d'étudiants boursiers. D'autres actions ont été mises en place pour favoriser l'accès aux grandes écoles. Ainsi, en 2020, une nouvelle impulsion a été donnée au dispositif des « Cordées de la réussite » qui vise à promouvoir l'égalité des chances et l'égalité de réussite au moment de l'entrée dans l'enseignement supérieur. Elles constituent des partenariats entre des établissements dispensant un enseignement supérieur (universités/IUT, grandes écoles, lycées comportant des CPGE et des sections de brevet de technicien) et les collèges ou lycées issus des zones défavorisées, zones rurales ou éloignées des métropoles. En créant un continuum d'accompagnement de la classe de 4ème au lycée et jusqu'à

l'enseignement supérieur, elles ont pour objectif de mettre en place un accompagnement à l'orientation, en suscitant l'ambition scolaire, en luttant contre l'autocensure et en amenant chaque élève à construire progressivement son propre parcours de réussite. Elles permettent ainsi aux élèves issus de ces établissements et ayant la motivation et les capacités suffisantes d'intégrer les filières de formation d'enseignement supérieures. A la fin de l'année scolaire 2020-2021, 623 Cordées associent près de 300 établissements d'enseignement supérieur et plus de 2 000 établissements du second degré. Au total, 185 300 collégiens et lycéens participent actuellement au dispositif. Par ailleurs, de nouvelles voies de formation ont été mises en place en 2019 au sein des classes préparatoires, « Economiques et commerciales option technologie » (ECT) et « Technologie et sciences industrielles » (TSI), ouvertes aux bacheliers professionnels de spécialités tertiaires et industrielles, avec une formation sur trois ans. A la rentrée scolaire 2021, la création d'une nouvelle voie scientifique « mathématiques, physique, informatique » (MPI) s'inscrit dans le cadre de l'évolution des filières scientifiques pour tenir compte notamment de la diversité des profils des bacheliers. Cette formation à dominante informatique s'adresse à des élèves qui ont suivi la spécialité « numérique et sciences informatiques » (NSI) au lycée, ainsi qu'à des élèves scientifiques motivés qui souhaitent découvrir l'informatique. Le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche veille à ce qu'un nombre suffisant d'établissements de proximité puissent offrir cette formation sur l'ensemble du territoire afin de contribuer à la diversité sociale, géographique et de genre dans cette filière, entraînant ensuite une diversité des étudiants au sein des grandes écoles. Enfin, l'exercice du contrôle de légalité du ministère chargé de l'enseignement supérieur sur les écoles d'ingénieurs placées sous sa tutelle, directement ou indirectement selon les statuts des écoles concernées, contribue à veiller à la transparence des conditions de recrutement de ces structures. Ce contrôle porte notamment sur les modalités de leurs concours d'accès telles que les conditions d'admission, le calendrier des épreuves, le nombre des places offertes et la composition des jurys.

Données clés

Auteur : [Mme Ersilia Soudais](#)

Circonscription : Seine-et-Marne (7^e circonscription) - La France insoumise - Nouvelle Union Populaire écologique et sociale

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 1367

Rubrique : Grandes écoles

Ministère interrogé : Enseignement supérieur et recherche

Ministère attributaire : Enseignement supérieur et recherche

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [20 septembre 2022](#), page 4081

Réponse publiée au JO le : [29 novembre 2022](#), page 5826